

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 16 mars 2017**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Dolorès ALLENBACH, Georges CLAERR, Marie DORI, Jean-Marc EBMEYER, Michel HARTMANN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Catherine MERKLE, Franck ROMANN et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé : EBMEYER Jean-Marc

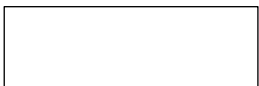
Ont donné procuration : Guylaine ILLAN à Dolorès ALLENBACH
Fanny HEIM à Déborah MARTINS
Yves SCHUELLER à HEIM Georges
Sonia WERTH à Marie DORI

Le conseil municipal désigne Georges CLAERR secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

Le maire ouvre la séance à 19 heures et propose de voter une modification de l'ordre du jour initial ci-dessous :

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 Février 2017
- 2.- Finances
- 3.- Urbanisme
- 4.- Travaux
- 5.- Divers



Le conseil municipal adopte la modification proposé à l'unanimité et entérine le nouvel ordre du jour.

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 Février 2017
- 2.- Finances
- 3.- Urbanisme
- 4.- Travaux
- 5.- Intercommunalité : désignation des membres de la CLECT et de la CCIID
- 5.- Divers

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2017 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES

➤ AUTORISATION AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Le vote des budgets primitifs M14 devrait intervenir en avril 2017. Entre le 1^{er} janvier 2017 et ce vote, aucune dépense d'investissement ne peut se réaliser (hormis pour les crédits de report)

En vertu de l'article L.1612.-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Aussi, le maire propose de délibérer favorablement en ce sens pour le budget principal M14, dans les limites des crédits indiquées ci-après :

Budget Principal M14

Article 21 571 – Matériel roulant de voirie 45 000 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

POINT 3 – URBANISME

➤ DECLARATION DE TRAVAUX

➤

- Mme HECKLEN Marie Paule : réalisation d'un chien assis et d'une fenêtre de toit 73 rue Principale
- Commune de FROENINGEN : réalisation d'une ouverture du garage côté rue Principale
- M PACHECO Antony pose d'un grillage 3, rue du Panorama



- M et Mme BRUNSTEIN Thierry : réfection de la façade, 3, rue du Meunier
- M WIENHOEFT Jean-Jacques : mise en place d'une clôture, 27, rue de Galfingue

➤ **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M BOY Jérémy : construction d'une maison individuelle, rue des Pâtures
- M et Mme ZURBACH Guillaume : construction d'une maison individuelle 10, rue de la colline
- M et Mme BIECHLIN : agrandissement, impasse des peupliers
- M PIONTEK Grégory : construction d'une maison individuelle rue du Panorama

➤ **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- M et Mme BELTZUNG Philippe à M BASTOUL Cédric, maison d'habitation 9, rue Principale

POINT 4 – TRAVAUX

➤ **RENOVATION DE LA MAIRIE :**

Par délibération en date du 6 octobre 2016, le Conseil Municipal décidait, de la mise aux normes «accessibilité de la Mairie », et, autorisait Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Un avis d'appel public à candidatures a été publié sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Sur 17 Cabinets d'architecture et bureaux d'études ayant sollicité un dossier, 4 ont transmis une proposition.

L'ouverture des offres et l'analyse de celles-ci ont eu lieu en mairie le lundi 27 février 2017.

Les critères de jugement permettant d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse étaient les suivants :

- les références dans le domaine de la réalisation (MOE) d'aménagements de bâtiments recevant du public et la méthodologie y afférant
- Les honoraires
- le planning des travaux

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Cabinet BADER à RIEDISHEIM, classée comme étant la mieux disante.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise aux normes accessibilité de la



mairie au Cabinet d'Architecture BADER à RIEDISHEIM, dont les honoraires provisoires sont de 30 000,-€ HT, soit 12 % du coût prévisionnel des travaux estimés à 250 000 € auquel s'ajoute éventuellement les missions complémentaires à hauteur de 4000 € HT

* autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document à intervenir.

➤ **EGLISE**

Monsieur le maire remercie les personnes qui ont contribué à la mise en place des chiffres romains sur le cadran de l'Eglise

Il précise qu'il est également nécessaire de demander à l'entreprise VOEGELE de venir procéder à la vérification de l'horloge suite au démontage de l'aiguille.

M HARTMANN précise que des pics anti pigeons ont été mis en place pour éviter l'intrusion dans le clocher et générer des fientes.

M le maire informe le conseil municipal qu'une fuite d'eau a été décelée entre l'Eglise et la propriété de M BAY Gérard, située au numéro 2 de la rue. Pour éviter de détériorer le parvis qui vient d'être refait une nouvelle conduite a été mise en place par l'arrière de l'Eglise.

POINT 5 – INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT ET DE LA CCIID

Le maire informe le conseil que l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion des Communautés des Communes prévoit que la Communauté des Communes Sundgau est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des impôts. De ce fait il est nécessaire de créer une commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) ainsi qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La commission locale d'évaluation des charges transférées

Cette commission intervient l'année de passage au régime de fiscalité professionnelle unique et lors de tout nouveau transfert de compétences. Elle a pour mission d'évaluer le montant des attributions de compensation et d'élaborer un rapport. Par délibération du 9 février le conseil communautaire a fixé la composition de la CECT à 64 membres titulaire et 64 membres suppléants.

La commune de FROENINGEN doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant

Le titulaire est Franck ROMANN

Le suppléant est Frédéric ZIMMERMANN



La commission intercommunale des impôts directs

Tout comme la commission communale des impôts direct il est nécessaire de procéder à la mise en place de la commission intercommunale des impôts directs. Cette dernière intervient en lieu et place de la commission communale pour ce qui est des locaux commerciaux et industriels. La nomination des commissaires de la CIID par le directeur des finances publique se fera sur une liste de 40 candidats potentiels (20 titulaires et 20 suppléants)

Froeningen doit donc désigner deux personnes.

Sont désignés membre de la CCIID : M KLEIN Jean-Claude
Mme DEMANGEAT –MERKLE Catherine

POINT 6. - DIVERS

- Bulletin communal : le bulletin communal sera réalisé prochainement. Marie DORI apportera son aide.
- Boite à livre : Déborah MARTINS se charge de mettre en place cette boite. Le contenant sera fourni par Franck ROMANN et livré par Frédéric ZIMMERMANN.
- Crédit mutuel : les enfants de l'école iront à l'écomusée grace au soutien du Crédit Mutel
- Calendrier place de jeux : le calendrier d'ouverture de la place de jeux a été remis à jour
- Elections : le planning des élections a été préparé
- Journée Citoyenne : Catherine DEMANGEAT-MERKLE et Sonia WERTH préparent cette journée. Le tract d'information sera distribué pour l prochain conseil municipal
- Dolorès ALLENBACH demande si l'on peut reprendre contact avec la communauté des communes pour le chiffrage qui avait été fait concernant la piste cyclable

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 30



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 6 FEVRIER 2017

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Franck ROMANN	Adjoint		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		Marie DORI
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Georges CLAERR	Conseiller		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller	Absent	
Fanny HEIM	Conseillère		Déborah MARTINS
Guylaine ILLAN	Conseillère		Dolores ALLENABACH
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Catherine MERKLE	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		Georges HEIM
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		